

# Plans d'urgence post Lubrizol



Les résultats de notre enquête  
auprès des sites Seveso\*



## L'élaboration du POI (Plan d'Opération Interne) dans les établissements Seveso seuil bas



70% des établissements Seveso seuil bas ont déjà établi leur POI

Les autres établissements envisagent cette action :

d'ici 6 mois pour 25% / d'ici 9 mois pour 25% / d'ici 1 an pour 50%

Pour les établissements Seveso seuil bas, le POI est obligatoire à compter du 01/01/23.

## La prise en compte des nouvelles dispositions en lien avec le POI dans les établissements Seveso seuil bas et seuil haut



72% des sites ont déjà réalisé des **exercices POI** selon la nouvelle périodicité. Pour rappel, cette périodicité est de 1 an pour les établissements Seveso seuil haut et de 3 ans pour les établissements Seveso seuil bas.



Seulement 20% des sites ont déjà complété leur POI avec les **moyens et méthodes prévus pour la remise en état et le nettoyage de l'environnement** après un accident



72% des sites ont déjà mis en place leur **état quotidien des matières dangereuses, avec les mentions de danger**. Les autres sites prévoient cette action sous 6 mois pour 70% d'entre-eux.

## La réalisation des prélèvements environnementaux en cas d'urgence



Seulement 20% des sites ont déjà complété leur POI avec les dispositions permettant de mener les **premiers prélèvements environnementaux suite à un accident**.

**56% des sites rencontrent des difficultés sur ce point**

### Les 3 principaux écueils rencontrés :

- la définition de la stratégie de mesure
- le choix des substances à mesurer
- le choix des équipements à mobiliser par substance et par milieu



84% des sites Seveso ont prévu de solliciter un ou des prestataires spécialisés qui interviendraient 24h/24 7j/7 en cas d'urgence.

## Besoin d'être conseillé ?

Consultez notre actualité dédiée au sujet, régulièrement mise à jour par nos experts :

[JE CONSULTE](#)

## APAVE À VOS COTÉS POUR FIABILISER VOS DÉMARCHES

1

### Pour définir votre stratégie de mesure

Définition des substances attendues en cas d'accident, des zones de prélèvement et des moyens de prélèvements à mettre en oeuvre (internes, externes, mixtes)

2

### Pour mettre en oeuvre des ressources

- Mise à disposition de matériel et de personnel compétent pour la réalisation des prélèvements en cas d'accident
- Qualification du ou des laboratoires d'analyses

3

### Pour élaborer votre documentation

Accompagnement à la rédaction et présentation (interne et externe) du POI ou PDI

4

### Pour mettre en oeuvre

- Réalisation d'un point zéro (prélèvements air/eau/sol)
- Organisation et observation d'un exercice POI ou PDI
- Visite annuelle
- Intervention en cas d'accident 24h/24 7j/7



[contact.client@apave.com](mailto:contact.client@apave.com)